



Fiche d'information ePhyto #7

www.ippc.int

La plateforme mondiale ePhyto

Qu'est-ce que le système ePhyto?

Le système ePhyto comprend deux éléments principaux: un dispositif pour l'établissement et la réception d'ePhytos et un mécanisme d'échange. L'établissement et la réception d'ePhytos s'effectuent dans le cadre d'un système national. L'échange peut se faire de deux façons, soit directement entre les organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV) – on parle alors d'échange de point à point (voir Figure 1) –, ou par une plateforme centrale – on parle alors d'échange à travers un point unique (voir Figure 2).

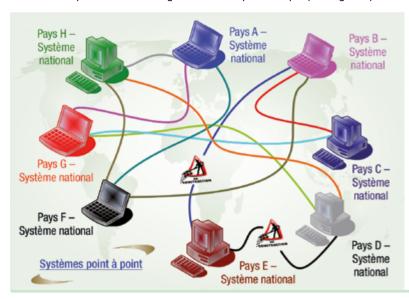


Figure 1

L'utilisation des systèmes point à point implique que chaque ONPV dispose de son propre système national et s'accorde bilatéralement avec d'autres ONPV pour échanger des certificats.



Figure 2

La plateforme et le système générique permettent aux ONPV d'échanger des certificats via le système, selon un mode de participation harmonisé.



Fiche d'information ePhyto #7 | La plateforme mondiale ePhyto

Qu'est-ce que la plateforme mondiale ePhyto?

La plateforme mondiale ePhyto est un système qui permet d'échanger des ePhytos de manière centralisée et qui peut être utilisé par plusieurs pays reliés à la plateforme. Avec ce système, l'ONPV d'un pays exportateur peut envoyer vers la plateforme un ePhyto, grâce à un système sécurisé. L'ePhyto est alors transmis via la plateforme vers la «messagerie électronique» du pays importateur, lequel peut ensuite télécharger l'ePhyto depuis la plateforme. La plateforme établit des procédures communes pour la transmission et l'extraction des ePhytos pour tous les pays qui utilisent la plateforme. Ceci évite d'avoir à recourir à de multiples accords d'accès bilatéraux et permet aux pays (ONPV) qui adoptent les protocoles de la plateforme d'échanger des certificats électroniques.

Que se passe-t-il lorsque mon pays dispose déjà d'un système national point à point pour la transmission des certificats phytosanitaires électroniques?

Les pays qui disposent d'un système national pouvant fonctionner selon la technique point à point pour l'échange d'ePhytos peuvent également échanger des ePhytos via la plateforme dès lors que les ajustements nécessaires ont été apportés au système. Une fois que le système est paramétré de manière à fonctionner avec la plateforme, les pays peuvent transmettre des ePhytos via la plateforme si l'ONPV du pays importateur utilise également la plateforme. Les ONPV qui disposent d'un système national peuvent également transmettre des ePhytos à des pays tiers via un système point à point plutôt que par la plateforme. Néanmoins, l'un des avantages de la plateforme est que l'ONPV d'un pays exportateur n'a pas besoin de modifier son système à chaque fois qu'elle souhaite commencer à envoyer des ePhytos à une nouvelle ONPV d'un pays importateur, dès lors que ce pays utilise la plateforme.

Un pays peut-il utiliser la plateforme s'il ne dispose pas d'un système national?

Tous les pays qui répondent aux normes établies peuvent utiliser la plateforme. Les pays dépourvus d'un système national pourront accéder à la plateforme via un système national générique qui est en cours d'élaboration par la CIPV.

Comment mon pays participe-t-il?

Après l'achèvement de la plateforme, le Bureau de la CMP a sélectionné plusieurs pays pour participer à un projet pilote visant à évaluer les échanges électroniques via la plateforme. Les résultats seront ensuite évalués par le Groupe directeur ePhyto de la CIPV, en collaboration avec le prestataire de services et diverses organisations internationales. Une fois les derniers ajustements effectués pour en améliorer le fonctionnement, le système sera mis en service et pourra être utilisé par tous les pays intéressés. Les avantages de la plateforme ePhyto sont présentés en détail à la page https://www.ippc.int/fr/ephyto/.

Fonctionnalités de la plateforme:

- L'utilisation de la plateforme relève d'une démarche volontaire
- La plateforme est un système multilatéral centralisé
- La plateforme est accessible à tout moment
- Aucune information (message, échange) n'est perdue
- La plateforme permet d'utiliser un protocole d'échange unique
- La version du format CEFACT-ONU employé par la plateforme est établie par la CIPV
- Les pays participants auront besoin d'un système national ou peuvent utiliser un système générique pour échanger des ePhytos via la plateforme
- La plateforme utilise une enveloppe contenant uniquement des informations de base pour envoyer le message au bon destinataire
- La réception du message par la plateforme et sa transmission au destinataire ne s'effectuent pas de façon synchronisée
- Les messages sont conservés temporairement dans la plateforme jusqu'à ce qu'ils soient confirmés comme réceptionnés par le destinataire final, suite à quoi les données du message sont supprimées de la plateforme
- La plateforme effectue une vérification des ePhytos transmis (enveloppes uniquement)
- La plateforme ne valide pas le contenu (message) de l'ePhyto. La confidentialité du contenu des messages est garantie pendant l'opération et seule l'ONPV destinataire pourra lire le message
- La plateforme permet le transfert crypté des ePhytos entre les pays
- Un système d'authentification est utilisé pour garantir l'identité des ONPV émettrices et réceptrices.

Des processus de gestion des modifications programmables et notifiables sont utilisés lorsque des modifications de format ou de protocole d'échange sont nécessaires.



Fiche d'information ePhyto #7 | La plateforme mondiale ePhyto

Déroulement du projet pilote

Le projet pilote devrait débuter en 2017. Plusieurs pays seront sélectionnés par le Groupe directeur ePhyto, en fonction de différents critères comme le volume des échanges commerciaux, le cadre législatif, les moyens techniques disponibles, etc. Les ONPV se connecteront à la plateforme et commenceront à échanger des certificats électroniques. Parallèlement à l'envoi de certificats électroniques via la plateforme, les ONPV continueront à délivrer des certificats en version papier pour vérifier le bon fonctionnement du système et créer des copies de sauvegarde en cas de dysfonctionnement.

Quand mon pays pourra-t-il utiliser la plateforme?

La plateforme et le système national générique seront d'abord testés par un nombre limité de pays. Ces derniers devront fournir des ressources supplémentaires lors du test et de l'évaluation de la première version de la plateforme et du système national générique, notamment les pays qui utiliseront le système national générique. L'essai pilote devrait avoir lieu au cours du quatrième trimestre de 2017. La plateforme et le système national générique seront ensuite ajustés au terme de l'essai pilote, selon que de besoin.

La plateforme et le système générique seront mis en service en 2018 pour accroître leur utilisation et inciter davantage de pays à les utiliser. Les pays qui disposent d'un système national pour établir ou recevoir des ePhytos pourront utiliser la plateforme une fois qu'ils auront ajusté leur système aux exigences de la plateforme. Les pays dépourvus d'un système national seront invités à utiliser progressivement la plateforme une fois l'essai pilote et la reconfiguration terminés. Le nombre de pays qui pourront utiliser la plateforme en 2018 dépendra des ressources disponibles ainsi que de la disponibilité du système et du matériel de formation en différentes langues. Dans le cadre du projet du STDF, la participation des pays en 2018 sera facilitée par la mise au point de matériel de formation en différentes langues, par les formations proposées dans les pays et en aidant ces derniers à s'équiper des infrastructures nécessaires. Au fil du temps, davantage de pays pourront utiliser la plateforme de manière à mettre en place une véritable solution ePhyto à l'échelle mondiale.

Ressources complémentaires

Le site web de la CIPV contient de nombreuses informations sur l'historique d'ePhyto. Pour de plus amples renseignements, cliquer sur les liens cidessous:

- ePhyto de la CIPV Page d'accueil
- ePhyto de la CIPV Groupe directeur et développements récents
- ePhyto de la CIPV Codes et format

Nous contacter

Groupe directeur ePhyto

Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie Tél: +39 06 5705 4812 | Télécopie: +39 06 5705 4819 Courriel: ippc@fao.org | Site Internet: www.ippc.int